

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/17

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire,

Date de convocation : 5 avril 2023	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Présents : MM LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MORIN-DESMURS Michèle, MM DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEIL Georges, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, MUNCH Armelle, MATHUS Véronique, MARTINOT Noémie, MM DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel.

Procuration : M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian

Absente : Mme DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : M. BENCADI Karim

Objet : SYDESL – Éclairage public déplacement d'ouvrage

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du projet de déplacement d'ouvrage concernant l'éclairage public.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 27 mars 2023 précise le coût H.T. à la charge de la commune d'un montant de **368,33 €**, réparti de la façon suivante :

Montant des travaux H.T.	368,33 €
Participation du SYDESL H.T.	- €
Contribution de la commune H.T.	363,33 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet présenté par le SYDESL ;
- **ACCORDE** le plan de financement pour la somme de 363,33 € H.T. pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire,

Christian LAVENIR

